

Conseil municipal
Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2009

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

POLE AMENAGEMENT

Le conseil municipal :

- Décide d'aliéner une propriété bâtie située 55 rue Paul Doumer ; autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir et autorise Madame PERROT à déposer toute demande de déclaration préalable en vue de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation ;
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AD n^{os} 203p, 213p, 762p situées rue de la Haute Jarretière et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

- Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre la ville et l'Association Ballerina Strada ; Autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents y afférant et accorde le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association pour lui permettre de mener à bien ce projet ;

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'EDUCATION

POLE EDUCATION ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant simplifié à la convention de rénovation urbaine pour le site Salmoneries – Prairie et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer l'avenant simplifié et toutes pièces à intervenir ;

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

POLE AFFAIRES JURIDIQUES

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires dans le cadre des aménagements paysagers et résidentialisation des immeubles (2^{ème} phase) et toutes les pièces à intervenir ;

POLE FINANCES

Le conseil municipal :

- Approuve la mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes « eau », « locations immobilières » et « camping » ; autorise la facturation sur chacun des budgets pour l'année 2010 et précise que la dépense sera inscrite chaque année sur chacun des budgets annexes à l'article 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » ;
- Décide d'accorder deux dégrèvements sur la facture d'eau et précise qu'il sera procédé à l'annulation totale de ces factures et à l'émission de nouvelles factures tenant compte des présentes décisions ;
- Décide d'admettre en non-valeur les créances retenues par la commission des finances pour un montant total de 11 175.33€ (budget principal 2009) ; précise que la dépense sera imputée sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » et charge Monsieur le Conseiller Général-Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- Décide d'admettre en non-valeur les créances retenues par la commission des finances pour un montant total de 611.47€ (budget annexe camping 2009) ; précise que la dépense sera imputée sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » et charge Monsieur le Conseiller Général-Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- Adopte une décision modificative n°2 budget principal 2009 ;
- Adopte une décision modificative n°1 budget annexe locations immobilières 2009 ;
- Adopte le budget supplémentaire 2009 du budget annexe de l'eau ;
- Fixe la tarification pour l'année 2010 applicable aux usagers des services publics ;
- Décide de fixer les tarifs applicables aux opérations funéraires pour le cimetière de Saint Jean de la Ruelle, tels que proposés et précise que ces tarifs prendront effet au 1er janvier 2010 ;
- Fixe la tarification pour l'année 2010 applicable aux usagers du service de l'eau ;
- Fixe la tarification pour l'année 2010 applicable aux usagers du camping ;
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association Solidarité et Développement pour un projet de coopération internationale et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement de cette subvention ;
- Décide d'attribuer les subventions pour l'année 2010 aux associations et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2010 ;
- Adopte le budget primitif 2010 du budget principal ;
- Adopte le budget primitif 2010 du budget annexe « camping » ;
- Adopte le budget primitif 2010 du budget annexe de l'eau ;
- Adopte le budget primitif 2010 du budget annexe « locations immobilières » ;
- Décide de solliciter le bénéfice de subventions au titre de la DGE pour les travaux de mise aux normes du restaurant scolaire Jean Moulin et pour le programme de remplacement des menuiseries extérieures dans les groupes scolaires ; arrête les plans de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- Décide de transférer des biens du budget annexe « locations immobilières » au budget principal et précise que les crédits nécessaires à l'enregistrement des écritures d'ordre seront proposés lors du vote de la décision modificative n°1 du budget annexe « Locations Immobilières » ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 163.000€, représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 326.000€ que les Résidences de l'Orléanais se proposent de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ce prêt étant destiné à financer les travaux de réhabilitation de 374 logements dans le quartier des Salmoneries ;

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Le conseil municipal :

- Décide d'octroyer un complément indemnitaire exceptionnel d'un montant de 160 € brut par agent, calculé pour un temps plein, ajusté au prorata du temps de travail, sous réserve de la limite des taux maximum autorisés par les textes et selon les modalités indiquées et d'autoriser Monsieur le Conseiller Général Maire à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2010 les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des agents de la filière police telles qu'elles sont exposées ; précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2009 de la ville et celles afférentes à la prime de fonction des agents de police sur ceux du budget primitif 2010 ;

Approuve les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret, selon les modalités définies et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la convention ci-jointe et toute pièces y afférent ;

- Décide de mettre en place le dispositif des contrats aidés (CAE passerelle) en fonction des besoins de la collectivité.

Pour extrait en mairie le 22 décembre 2009

Christophe Chaillou
Conseiller Général du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle